

Analyses 2009



Un synode pour l'Afrique : quels enjeux de justice, de paix et de réconciliation ?

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Un Synode pour l'Afrique : quels enjeux de justice, de paix et de réconciliation?

Le deuxième Synode africain s'est tenu à Rome du 4 au 25 octobre 2009. Son thème était : « *L'Église en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix. Vous êtes le sel de la terre...Vous êtes la lumière du monde (Mt 5, 13.14)* ». La Commission Justice et Paix belge francophone – en la personne d'Axelle Fischer, Secrétaire générale – était invitée à participer à cette rencontre qui a réuni près de 300 personnes : évêques, théologien-ne-s, religieuses et religieux, et laïcs hommes et femmes d'Afrique mais également d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine.

L'institution synodale comporte des avantages et des inconvénients. En ce qui concerne les avantages, elle permet tout d'abord des rencontres multiples entre des personnes d'origines différentes et d'expériences très riches : évêques chargés de responsabilités en Afrique, cadres romains de l'Église, religieux et laïcs activement intéressés par l'avenir humain et chrétien de l'Afrique. Elle rend possible de nombreux partages, que ce soit à l'intérieur de l'assemblée ou dans d'autres endroits de Rome. L'aula et les carrefours donnent aux participants l'occasion de prendre la parole au coeur même de l'institution catholique et d'élaborer des « propositions » et un « message ». Les propositions sont destinées au pape qui s'en servira librement pour rédiger ultérieurement « l'exhortation apostolique post-synodale » qui deviendra le document le plus officiel du synode. Par contre, le « message » est rédigé directement par le synode lui-même et proclamé avant la fin de l'assemblée. Bref, le synode dans son ensemble permet la diffusion d'une large information sur les difficultés et les espoirs qui traversent le continent africain.

Dans ce genre de rencontre, il faut donc souligner l'importance de la dynamique humaine et relationnelle. En effet, il importe de lire cet événement comme un processus d'échange d'expériences, et de relations qui en découlent. Pour en analyser les résultats, on ne peut s'en tenir uniquement aux textes publiés à l'issue de cette rencontre car ils sont le fruit d'un compromis et ne peuvent à eux seuls montrer la dynamique de la rencontre avec l'autre : pasteurs, femmes et hommes, religieux et laïcs. Tout au long de ces trois semaines, des choses se sont dites, les gens se sont parlé et sont retournés chez eux avec un « plus » : l'idée qu'ils ne sont pas seuls à faire face à des difficultés et que des pistes pour s'en sortir existent.

L'organisation et le fonctionnement de la rencontre ne sont pas exempts de certains inconvénients. Contrairement au souhait initial porté par certains leaders (évêques, théologiens et laïcs) de voir se tenir un concile africain qui aurait été délibératif, le synode est purement consultatif. De plus - et ce n'est pas le cas seulement pour l'Afrique - tous les synodes se tiennent à Rome. Cela renforce évidemment le pouvoir centralisateur de Rome, en particulier dans le domaine de la pensée.

Cependant, nous voudrions souligner ici la liberté de parole avec laquelle toutes et tous, Pères Synodaux et auditeurs, se sont exprimés au cours des débats, faisant ainsi surgir des différences de points de vue, ce qui est essentiel pour pouvoir être constructif.

Quelques enjeux pour la justice, la paix et la réconciliation en Afrique

La lecture des 57 propositions¹ finales montre la compréhension que les Pères Synodaux ont du thème choisi : « *L'Église en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix. "Vous êtes le sel de la terre... Vous êtes la lumière du monde (Mt 5, 13.14) ».*

À propos de l'image du sel, le cardinal Turkson – nommé depuis lors nouveau responsable du Conseil Pontifical Justice et Paix à Rome – a dit ceci dès le premier jour du Synode : « *Le symbole du sel invite l'Église-famille de Dieu en Afrique à accepter de se consommer (dissoudre) pour la vie du continent et de son peuple ».* Cette phrase est très intéressante, car elle exprime l'idée d'une Église qui n'est pas centrée sur elle-même, mais qui est au service du monde. Le sel est discret, il doit se dissoudre dans la vie du monde.

Pour de nombreuses personnes, les questions de justice, de paix et de réconciliation ont été lues de manière très large, permettant ainsi de faire place non seulement aux enjeux d'Église, mais aussi à des questions de société et donc à une analyse socio-politique, culturelle et économique.

Nous voudrions pointer ici quelques questions de justice, paix et réconciliation, soulignées par le synode comme autant de défis pour l'Afrique. Le choix de ces thèmes ainsi que l'analyse que nous en faisons sont évidemment teintés des préoccupations portées par la Commission Justice et Paix francophone de Belgique.

- *L'utilisation de la terre et la gestion des ressources naturelles*

« *Il est aujourd'hui établi qu'il existe un lien étroit entre l'exploitation des ressources naturelles, le trafic des armes et l'insécurité entretenue »*

Les propositions 29 et 30 illustrent une préoccupation largement partagée au sein de l'assemblée synodale : l'utilisation non durable des ressources naturelles, dont la terre, a des conséquences sociales et environnementales néfastes pour l'Afrique. Face au déséquilibre induit par des intérêts économiques mondiaux non régulés, les Pères synodaux appellent à une prise de responsabilité des gouvernements africains pour que ceux-ci adoptent des cadres juridiques appropriés. Un appel à la communauté internationale est également lancé : il faut encourager des législations nationales et internationales en vue d'une juste répartition des revenus générés par les richesses naturelles au bénéfice des populations locales et s'assurer que l'exploitation légale profite au pays propriétaire des richesses et à sa population. À propos de celle-ci, le principe de « consentement libre, informé et préalable des communautés locales », défendu depuis longtemps par les ONG de développement et de défense des droits humains, fait également partie des revendications émises.

Enfin, la question du droit à l'alimentation, souvent débattue au sein du Synode sous le concept de « sécurité alimentaire » s'est finalement vue enrichie par celui de « souveraineté » alimentaire, ce qui implique non seulement le droit de se nourrir en quantité suffisante mais également « *le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produites à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que le droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles »*².

1 http://www.vatican.va/news_services/press/sinodo/documents/bollettino_23_ii_speciale-africa-2009/03_francese/b33_03.html

2 Extrait de la Déclaration de Nyéléni de février 2007 (Forum mondial sur la souveraineté alimentaire)

- *La justice*

« *Le fruit de la justice sera la paix* » (Isaïe 32, 17)

Si la proposition 14 sur la justice fait uniquement référence à la justice de Dieu, elle appelle aussi à être « des artisans de structures justes dans nos sociétés ». Par ailleurs, d'autres propositions constatent qu' « *il y a une violation massive des droits humains, l'injustice, la corruption et l'impunité qui alimentent des coups d'État, des conflits violents et des guerres* » (proposition 15 sur la sécurité dans la société) et invitent à « *promouvoir la justice pour chacun et le respect des droits humains par l'éducation civique et la construction d'une culture de justice et de paix* » (proposition 25 sur la politique).

La question du pardon a souvent été posée : face à des violations des droits humains, comment pardonner et permettre une réconciliation véritable et durable ? Des témoignages entendus durant le Synode, il ressort que personne ne peut être obligé de pardonner. Ce que nous pouvons et devons faire, c'est aider à créer les conditions qui favorisent ce pardon.

Lors de notre intervention en séance plénière, nous avons commencé par reprendre la citation du livre d'Isaïe. Notre message était simple : il ne peut y avoir de paix sans justice. À nos yeux, la justice est un concept complexe qui a différents visages. Transitionnelle, la justice met en route des processus pour mettre fin au conflit et aboutir à la réconciliation, en suivant des mécanismes tantôt non judiciaires, tantôt judiciaires. Car punitive, la justice peut l'être aussi : sur le plan national d'abord et, si celui-ci fait défaut, sur le plan international, au moyen de la Cour Pénale Internationale ou des tribunaux pénaux internationaux. La justice peut également être restauratrice, en vue de réparer les préjudices causés. Enfin, la justice peut être rendue en suivant des rites traditionnels. Nous avons insisté sur la complémentarité entre ces différents aspects de la justice et avons appuyé l'échange d'expériences qui peut permettre à un pays de tirer les leçons de ce qui été bien fait ailleurs dans le monde.

- *Le commerce des armes*

« *Faire cesser le trafic illégal des armes et rendre plus transparent son commerce légal* »

À partir de notre engagement au sein du RAIAL (Réseau d'Action International des ONG sur les Armes Légères), nous avons soutenu l'analyse selon laquelle il est nécessaire d'encourager l'élaboration d'un traité international sur le commerce des armes. La proposition 23 sur le commerce des armes « *encourage les gouvernements nationaux à soutenir l'étude continue et la préparation d'un Traité sur le Commerce des Armes (ATT) dans le cadre de l'ONU, avec des standards universels contraignants pour le commerce global des armes conventionnelles, qui respectent les droits humains et les lois internationales humanitaires* ».

Pour conclure, nous voudrions revenir sur deux éléments qui ont sous-tendu l'ensemble des débats : tout d'abord, « *la réconciliation n'est pas que l'affaire des catholiques* », nous disait Monseigneur Nicolas Djomo, Président de la Conférence épiscopale de la République Démocratique du Congo. D'où l'importance d'un dialogue inter-culturel et religieux pour lutter ensemble pour une meilleure société. Enfin, l'importance que la réflexion entamée à Rome au cours de ces trois semaines puisse être poursuivie par ailleurs et transformée en action. Un Évêque du Niger terminait ainsi son intervention publique : « *Le Synode se clôture à Rome et commence aujourd'hui en Afrique* ».

Axelle Fischer, Secrétaire générale à Justice et Paix,
et Maurice Cheza, membre de la Commission Justice et Paix du Brabant Wallon,
Décembre 2009.

Un peu d'histoire...

Au cours de la décennie 1970, Alioune Diop, humaniste musulman devenu chrétien, a émis le souhait d'un concile africain. Cette idée a séduit plusieurs théologiens et même des évêques (principalement ceux du Zaïre et du Cameroun).

En janvier 1989, le Saint-Siège annonce la future convocation d'une assemblée spéciale pour l'Afrique du Synode des évêques (en plus bref, un synode africain).

L'institution « Synode des évêques » a été annoncée par Paul VI au début de la quatrième session du Concile Vatican II. En principe, il s'agissait de mettre en place une structure fondée sur la collégialité des évêques, mais peu à peu cette structure a pris des formes plus centralisatrices. Cette assemblée est purement consultative.

Le premier synode africain s'est tenu du 10 avril au 8 mai 1994.